

*Rapport de fin de mission de l'Ambassadeur de Suisse à La Haye, C. Caillat<sup>1</sup>*

Extrait

La Haye, 2 mai 1974

## 1. Relations entre la Suisse et les Pays-Bas

L'attitude des Pays-Bas à l'égard de la Suisse a considérablement évolué ces dernières années. Pendant et après la dernière guerre les pays qui en ont souffert<sup>2</sup> – c'est particulièrement le cas de la Hollande – n'éprouvaient guère de sympathie pour la neutralité<sup>3</sup>. Cela nous a valu de la part de nombreuses personnalités hollandaises des réactions plutôt hostiles à l'égard de la politique traditionnelle de la Suisse. Ces réactions se manifestaient encore à la fin des années soixante et elles ont été la raison principale pourquoi la Hollande s'est révélée être le pays communautaire le plus hostile à la conclusion d'un accord entre le Marché commun et la Suisse<sup>4</sup>. La thèse hollandaise de l'époque était que si la Suisse ne voulait pas devenir membre du Marché commun, préférant rester neutre, il fallait qu'elle paie le prix de cette neutralité, c'est-à-dire être exposée à la discrimination du Marché commun. Pas question d'effacer cette discrimination par un accord de libre échange permettant à la Suisse de participer aux avantages économiques du Marché commun sans en assumer les obligations politiques.

C'est le Ministre Luns qui le premier a modifié la politique des Pays-Bas à notre égard<sup>5</sup>. Il s'est rendu compte qu'en admettant certains membres de l'AELE dans le Marché commun et en ne prévoyant aucun accord entre le Marché commun et les autres membres de l'AELE, de nouvelles barrières et entraves aux échanges apparaîtraient et qu'il en résulterait des inconvénients sérieux pour l'ensemble de l'Europe occidentale, y compris le Marché commun. En d'autres termes, Luns est parvenu à la conclusion qu'il était impossible de régler le problème des pays candidats au Marché commun sans trouver en même temps des solutions pour les pays non candidats.

C'est sur la base d'une proposition des Pays-Bas que les négociations entre le Marché commun et la Suisse ont pu avoir lieu.

Ces négociations, au moment de leur phase finale, ont connu une crise très grave, provoquée par les demandes *italiennes* au sujet de la main-d'œuvre<sup>6</sup>. C'était au printemps 1972. Fort heureusement les Pays-Bas assumaient à l'époque la présidence du Conseil communautaire. Norbert Schmelzer, le

1. *Rapport de fin de mission*: CH-BAR#E2024A#1993/354#2156\* (a.721.81).

2. *Sur l'aide suisse à la reconstruction des Pays-Bas*, cf. DDS, vol. 15, doc. 231; doc. 250; doc. 325 et doc. 366.

3. Cf. DDS, vol. 18, doc. 41, dodis.ch/7300.

4. *Sur l'accord de libre-échange entre la Suisse et la Communauté économique européenne*, cf. DDS, vol. 25, doc. 182, dodis.ch/35776, en particulier note 3 et DDS, vol. 26, doc. 145, dodis.ch/39510.

5. Cf. DDS, vol. 25, doc. 44, dodis.ch/35774, note 16.

6. Cf. DDS, vol. 25, doc. 148, dodis.ch/35593.



Ministre des Affaires étrangères, nous a en effet beaucoup aidé. Il s'est servi de la présidence pour introduire des propositions qui nous étaient favorables, et l'affaire s'est terminée à notre avantage.

Le rapprochement des points de vue entre les Pays-Bas et la Suisse a continué après la conclusion de notre accord avec le Marché commun. Il s'est manifesté dans plusieurs domaines, notamment celui des affaires monétaires<sup>7</sup>. Nous avons à ce sujet d'excellents contacts<sup>8</sup> avec les autorités néerlandaises, qui souhaitent même qu'ils se transforment en étroite collaboration. C'est ainsi que nos amis hollandais nous ont encouragés à participer au système du mini-serpent<sup>9</sup>. Les Pays-Bas auraient tout avantage à trouver la Suisse à leurs côtés dans ce système, étant donné que la situation monétaire des deux pays présente beaucoup d'analogies et qu'au surplus leurs autorités ont des vues et des préoccupations très semblables. La Suisse cependant, pour des raisons que nos amis hollandais comprennent très bien, est jusqu'ici restée à l'écart de ce système.

Lors des discussions sur la politique étrangère on remarque à quel point l'opinion de nos interlocuteurs hollandais a évolué au sujet de la neutralité suisse. Cette neutralité leur apparaît maintenant comme synonyme d'indépendance et ils souhaitent que cette indépendance se manifeste de la manière la plus claire dans les grandes confrontations comme celles de Helsinki et de Genève<sup>10</sup>. Bien entendu, c'est à l'URSS que les Hollandais pensent lorsqu'ils préconisent une affirmation de notre indépendance et de la leur. Ils ne suivent pas la France sur la voie d'une indépendance qui leur paraît proche de l'hostilité à l'égard des États-Unis. La politique étrangère sous la direction du Ministre van der Stoep est plus atlantique que jamais. [...]<sup>11</sup>

---

7. Cf. la notice de H. Cuennet du 24 décembre 1975, dodis.ch/37650.

8. Sur les contacts entre des officiels suisses et néerlandais, cf. p. ex. le procès-verbal de C. Caratsch du 20 janvier 1975, dodis.ch/37652.

9. Cf. doc. 36, dodis.ch/37657, note 13.

10. Sur la Conférence préliminaire de la CSCE à Helsinki, cf. doc. 32, dodis.ch/38816 et sur les négociations pendant la deuxième phase de la CSCE à Genève, cf. doc. 57, dodis.ch/38848 et doc. 89, dodis.ch/38858.

11. Pour la version complète du document, cf. dodis.ch/37180.